



POE COOPERATION TERRITORIALE 2007-2013

Page 1

CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure	3-06 Soutien au développement de nouvelles méthodes éducatives
Axe	3- Développement humain et solidarité internationale
Service instructeur	Mission Coopération Régionale- Conseil Régional
Dates agréments CLS	08 Novembre 2007

I. Objectifs et descriptif de l'intervention

a) objectifs globaux et spécifiques

Madagascar compte 17 millions d'habitants dont près des 3/4 vivent au- deçà du seuil de pauvreté.

Avec un taux annuel de croissance démographique de 2.6%, la population augmente chaque année d'environ 750 000 personnes, soit autant que la population actuelle de La Réunion. Elle devrait par ailleurs doubler en vingt cinq ans, pour atteindre 34 millions d'habitants en 2025.

La jeunesse occupe une place importante dans la Grande Ile : les moins de 20 ans représentent plus de 50% de la population.

Les autorités malgaches ont donc fait de l'éducation une priorité qui se retrouve notamment au sein du Document de Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et du « Madagascar Action Plan » (MAP).

C'est dans ce contexte que ces autorités ont souhaité que puisse être créé au sein des forces armées un dispositif de formation, inspiré du Service Militaire Adapté français. Ce dispositif adapté aux spécificités du pays, permettrait de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif ou sans qualification.

Cette mesure a pour objectif de permettre à La Réunion, compte tenu à la fois de ses liens historiques avec Madagascar et de son expertise dans le domaine de la formation professionnelle, d'apporter un appui à l'élaboration de dispositifs pilotes dans le domaine de la formation des jeunes.

b) descriptif technique

Il s'agira d'apporter un appui à la création de centres pilotes dans les domaines rural et urbain. Ces centres dispenseront à côté de la formation militaire, des formations spécifiques aux volontaires. La Réunion mobilisera notamment son expertise dans le domaine de la formation professionnelle (4^{ème} RSMA, AFPAR, transfert d'équipements réformés...)

II. Nature des dépenses retenues / non retenues

Nature des dépenses retenues

Toutes les dépenses retenues s'entendent hors TVA

- Frais de transport
- Frais d'hébergement et de restauration,
- Frais d'expertise et de formation,



CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure

3-06 Soutien au développement de nouvelles méthodes éducatives

- Equipements pédagogiques,
- Plateaux techniques
- Toutes dépenses liées directement à l'action et à sa bonne fin

Nature des dépenses non retenues

- TVA,
- Amortissement,
- Investissement immobilier
- Frais de siège et/ou de fonctionnement non imputable directement à une action.

III. Caractéristiques particulières du demandeur et critère de sélection

Secteur d'activité ou domaine

Formation professionnelle

Statut du demandeur

CNASEA

Concentration géographique de l'intervention

Madagascar

Autres critères d'appréciation

Conformité du projet à l'article 19 du règlement ce 1080/2006 du 05 juillet 2006.

IV. Obligations spécifiques du demandeur

- Fournir l'ensemble des pièces prévues dans le livre des procédures
- S'engager à se soumettre à tout contrôle éventuel sur les plans technique administratif et financier
- Fournir un bilan du projet soutenu avec les indicateurs de réalisation et d'impact ainsi que les justificatifs de dépenses encourues prévus dans le livre des procédures
- Assurer la publicité de la participation européenne
- Respecter les politiques communautaires, notamment les règles de concurrence, de passation de marchés publics, de protection de l'environnement et d'égalité des chances entre hommes et femmes
- Faire apparaître les recettes éventuellement générées par le projet



POE COOPERATION TERRITORIALE 2007-2013

Page 3

CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure

3-06 Soutien au développement de nouvelles méthodes éducatives

V. Informations pratiques

Lieu de dépôt des dossiers : Conseil Régional- Service Coopération régionale

Où se renseigner : Conseil Régional- Service Coopération régionale

VI. Modalités financières

a) Modalités relatives au dossier

Taux de subvention : 75%

Plafonds : Néant

b) Modalités relatives à la sous - mesure ou au volet

Partenaires financiers

REGION	ETAT	DEPARTEMENT	FEDER	FED

Taux de participation des partenaires

	UE %	Etat %	Région %	Départ. %	Comm. %	Aut. Pub. %	Privés %
100 = Dépense publique éligible							-

Le taux de participation se fera à 100% au titre d'un paiement alternatif

VII. Liste des annexes
